

alparc

2023

rapport d'activité



Sommaire

	Éditorial.....	3
	Biodiversité et connectivité écologique.....	4
	Développement régional et qualité de vie	9
	Carte des espaces protégés alpins	12
	Education au développement durable dans les Alpes	14
	Services aux membres	17
	Vie de l'organisation	19
	Organisation du réseau.....	22

Photo couverture : ©Mario Posch (@alpenlicht) - Naturpark Tiroler Lech (A)





Chers collègues, chers amis et partenaires,

À quoi ressembleront les espaces protégés alpins dans un avenir proche ? Quels défis doivent-ils relever et comment peuvent-ils les surmonter ? ALPARC a travaillé intensément sur ces questions au cours des cinq dernières années. Aujourd'hui, nous sommes fiers que ce travail ait été couronné à l'été 2023 par le rapport de 360 pages « Alpine Parks 2030 » et un clip vidéo dans les quatre langues alpines et en anglais. J'ai été particulièrement heureux que des considérations importantes sur l'objectif 30x30 de la Conférence de Montréal sur la biodiversité aient également été incluses dans le rapport. De cette manière, il a été possible de calculer combien et quelles zones des Alpes devraient être protégées pour atteindre cet objectif.

En tant qu'organisation observatrice de la Convention alpine, ALPARC a pu présenter ces résultats directement au Comité permanent, dans l'espoir que les décideurs politiques s'appuieront sur ce travail pour prendre leurs décisions. En tant qu'espaces protégés alpins, nous devons intégrer les résultats de bas en haut dans notre travail quotidien. Un défi de taille ! Depuis près de 30 ans, ALPARC s'occupe du thème de la connectivité écologique, nous avons des connaissances dans ce domaine et nous sommes maintenant mis au défi.

Dans le domaine du monitoring de la biodiversité, y compris le suivi des mesures de gestion, les échanges internationaux entre les espaces protégés ont été renforcés en 2023 et un nouveau projet Espace Alpin a été soumis en collaboration avec la Convention alpine (Comité consultatif sur la biodiversité alpine). Il en a été de même dans le domaine de la gestion des visiteurs, où de nouveaux concepts et de nouvelles offres (OneHealth) et d'éventuelles coopérations avec les plateformes numériques ont été conçues afin d'intégrer davantage de données pertinentes pour la conservation de la nature dans les applications utilisées par les amateurs de sports d'hiver et d'été (par exemple, randonnées à ski, VTT).

Personne ne sensibilise autant de jeunes à la nature et au paysage que les espaces protégés alpins. L'un des temps forts internationaux dans ce domaine est « Les jeunes au sommet », qui se tiendra pour la 10e fois l'année prochaine. J'ai déjà hâte de voir les yeux des enfants s'illuminer !

Sur le plan administratif et organisationnel, il a été possible d'intensifier les contacts avec les Ministères des pays alpins. Nous sommes heureux de leur soutien. Grâce à la succursale d'Immenstadt, nous nous sommes également rapprochés de zones protégées plus petites dans le triangle Allemagne-Autriche-Suisse. Nous poursuivrons ce développement dans les années à venir afin de simplifier le contact et de mettre en œuvre les projets de manière encore plus efficace.

Je profite également de l'occasion pour dire un grand merci à notre petite équipe ALPARC très motivée à Chambéry et Immenstadt. Sans leur engagement quotidien, ALPARC n'existerait pas.

Dr. Peter Oggier
Président ALPARC



BIODIVERSITÉ



et connectivité écologique

Biodiversité alpine - coopération internationale dans un cadre naturel et économique cohérent

Dans le rapport d'activité 2022 nous avons mentionné l'immense chantier de la biodiversité alpine. ALPARC s'engage depuis bientôt 30 ans pour avancer sur des stratégies internationales pour améliorer la protection de cette diversité de la vie et la conservation des habitats naturels. De nombreuses actions ont été menées, le projet Alplife qui porte sur le monitoring de la biodiversité a été soumis et d'autres projets européens ont été réalisés avec des partenaires dans tous les pays alpins.

L'un des éléments les plus centraux était et est toujours la mise en place d'un réseau écologique alpin. Inscrit dans le protocole « protection de la nature » de la Convention alpine et faisant partie de nombreuses stratégies pour la biodiversité au niveau international, la réalisation d'un réseau écologique pour les Alpes est un élément clé pour la réussite de la conservation des espèces pour des générations à venir. Les différents parcs et espaces protégés des Alpes sont trop petits pour y parvenir seuls. Une mise en réseau, sans fragmentation des habitats les plus vitaux pour les espèces est indispensable. Pour cette raison ALPARC continue à s'engager dans des projets traitant le sujet.

Ayant créé les bases de cette réflexion et des données pour les Alpes avec des projets comme ECONNECT, greenAlps, ALPBIONET2030 (tous des projets Interreg Espace Alpin) et d'autres projets avec des partenaires institutionnels et espaces protégés (LifeBeltAlps, Platform Continuum Ecologique, ...), ALPARC s'engage dès 2023 activement dans le projet PlanToConnect après avoir terminé avec ses partenaires internationaux le projet OpenSpaceAlps (tous les deux INTERREG). Ces deux projets visent l'intégration de la mise en place de réseaux écologiques et des corridors de vie sauvage (ou trames vertes et bleues) dans les stratégies, procédures et travaux concrets de l'aménagement du territoire (voir article correspondant).

Fin 2022, une décision importante pour la biodiversité a été prise au niveau mondial : La COP15 Biodiversité a décidé à Montréal de viser un objectif de 30% de la surface terrestre et aquatique protégée d'ici 2030. Sur la base de cette décision, nous avons analysé ce que cela voudrait dire pour les Alpes et étendu notre analyse des systèmes de protection spatiale dans les Alpes (Alpine Parks 2030) à un chapitre supplémentaire pour calculer les surfaces potentiellement disponibles et adaptés pour réaliser cet objectif pour l'espace alpin selon la définition de la Convention alpine.

La Convention est en effet un instrument précieux car elle réunit les pays alpins dans une même logique et stratégie de protection et de développement durable. Une logique de 30% de surface protégées donne donc un sens particulier pour ce périmètre ayant un même dispositif légal sous forme d'un traité du droit international.

C'est aussi un territoire, une biodiversité et des habitats comparables exposés aux mêmes problèmes d'impacts comme le tourisme, des vallées intensément exploitées, et le trafic de transit, ainsi qu'à des défis communs pour l'avenir comme le développement d'un tourisme plus durable, une protection plus efficace de la biodiversité alpine, un combat accéléré contre les espèces invasives, des mesures d'adaptation au changement climatique plus accentué et des concepts pour la transition énergétique.

Ce territoire cohérent au niveau d'espace naturel et économique nécessite des mesures concrètes pour la protection de la biodiversité. Les espaces protégés sont un acteur clé et leur territoire la base de toute stratégie à long terme. Les actions et projets d'ALPARC reflètent cette dimension internationale alpine.

PlanToConnect

Intégration de la connectivité écologique dans l'aménagement du territoire des Alpes

La connectivité écologique est un élément clé pour le maintien de la biodiversité, le renforcement des processus d'adaptation et la préservation des fonctions des écosystèmes alpins. Bien que les espaces protégés poursuivent déjà des actions visant à la protection de la nature, il existe néanmoins des lacunes importantes en matière de coordination et des obstacles qui empêchent leur connexion par des corridors écologiques.

Le renforcement de la coopération est donc essentiel pour l'harmonisation au niveau conceptuel et des actions sur les réseaux régionaux, y compris la conception de leurs corridors, et d'améliorer les systèmes de planification en intégrant des approches qui s'appuient sur des fonctions et des services écosystémiques concrets.

Le projet PlanToConnect contribue au développement d'une stratégie de planification pour la connectivité écologique des Alpes, en mettant en valeur les réseaux d'infrastructures vertes et bleues et les solutions basées sur la nature comme des éléments incontournables pour la conservation et la restauration de la connectivité écologique dans les Alpes. Le projet vise à créer des outils dirigés aux planificateurs du territoire afin de faciliter l'application du concept de la connectivité écologique dans des plans et programmes d'aménagement du territoire.

Les activités proposées dans le cadre du projet comprennent notamment : l'élaboration d'une stratégie de planification pour la connectivité écologique des Alpes, des recommandations concernant la planification harmonisée et intégrée des réseaux d'infrastructures vertes et bleues dans des zones identifiées comme prioritaires, des échanges avec les acteurs clés de la planification dans différents niveaux territoriaux, l'élaboration des analyses concernant des sites pilotes, l'élaboration des outils de formation qui permettent de renforcer les capacités des responsables de l'aménagement du territoire dans la conception des réseaux d'infrastructures vertes et bleues pour la connectivité.

Interreg



Co-funded by the European Union

Alpine Space

PlanToConnect



©Sabine Weizenegger - AlpPlan/PlanToConnect platform d'experts - Ljubljana (SI)

Le projet est la prolongation du travail effectué sur des projets INTERREG précédents ALPBIONET2030 (ALPARC, chef de file) et OpenSpaceAlps (ALPARC, chef de file du Work package de la cartographie transalpine). Les résultats de ces deux projets connaissent une continuité cette fois-ci en intégrant le sujet de la connectivité écologique dans l'aménagement du territoire afin de pouvoir le prendre en compte et le réaliser sur le terrain.



ALPARC contribue activement sur les différentes WP du projet PlanToConnect, cofinancé par le fonds FEDER et le BMUV.

Plus d'information sur : alpine-space.eu/project/planttoconnect



©Sabine Weizenegger - PlanToConnect réunion des partenaires - Ljubljana (SI)

Alpine Parks 2030

ALPARC a mené pendant les 5 dernières années une analyse du système alpin des espaces protégés, ses forces et faiblesses. En résumé on peut dire :

- Les aires protégées alpines sont trop petites, trop hautes et, en particulier dans le cas des aires protégées fortes, pas assez bien interconnectées. Elles manquent également d'approches de gestion communes suffisantes au-delà des régions et des frontières nationales. Tous ces facteurs contribuent à une protection insuffisante des processus écologiques dans les Alpes.
- La protection de la nature sauvage reste une exception dans l'espace alpin n'occupant qu'un très faible pourcentage de surface (0,4 % du périmètre de la Convention alpine disposant d'un statut de protection UICN Ia et Ib). En regroupant tous les espaces disposant d'une protection forte de la nature, on arrive à 10,4%, loin des 30% de protection efficient réclamée par la décision de la COP 15 Biodiversité à Montreal.
- Nous sommes conscients que l'objectif de 30 % est basé sur des frontières nationales. Néanmoins, il est tout à fait logique de l'appliquer aux Alpes en tant que région biogéographique

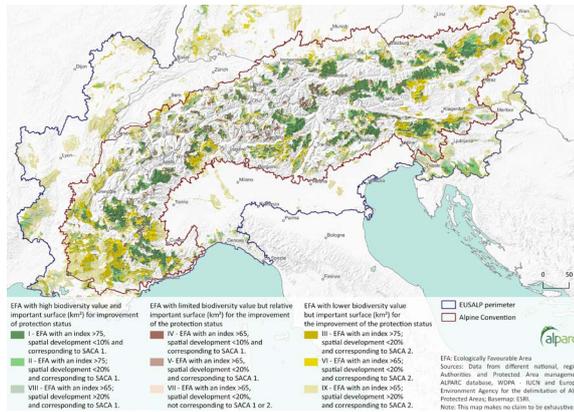
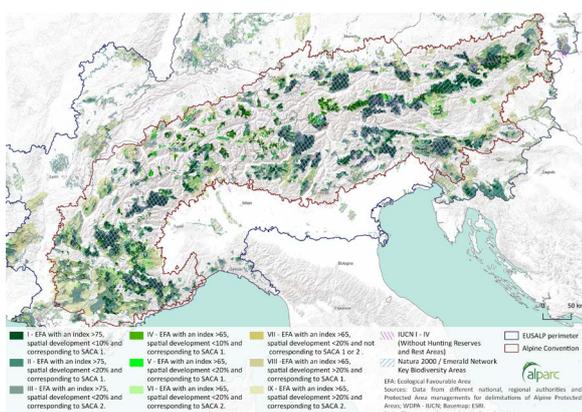
commune unifiée par un traité international : la Convention alpine. La réalisation de cet objectif, difficile à atteindre d'après nos analyses contribuera très fortement à la conservation de la biodiversité alpine pour l'avenir.

- Le rapport Alpine Parks 2030, publié en juin 2023 illustre l'état des aires protégées avec leurs caractéristiques les plus importantes, principalement quantitatives, fournit des données pour les expertises et les études futures, et, enfin, propose des mesures d'intervention stratégiques pour atteindre l'objectif 30x30 pour une meilleure protection de la biodiversité pour les générations à venir.

Le projet a été financé par le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature, de la sécurité nucléaire et de la protection des consommateurs (BMUV).



Plus d'information sur alparc.org/parks2030



Categories of Potential Planning Areas for Biodiversity Protection according to Biodiversity Value, Strong Protection Status, and Available Surface, to Achieve COP 15's 30x30 Goal

Cat.	Description	Surface km²	Distribution within the AC surface¹	STATUS EVALUATION (RATING)	Biodiversity Value			Strong protection		
					Surface km²	Distribution within category (%)	Distribution within AC surface	Surface km²	Distribution within category (%)	Distribution within AC surface
I	EFA > 75 / OSA < 10% / SACA1	18,773	9.83%	AAA	14,998	79.89%	7.85%	10,028	53.42%	5.25%
II	EFA > 75 / OSA < 20% / SACA1	6,642	3.48%	ABA	4,710	70.91%	2.47%	1,888	28.43%	0.99%
III	EFA > 75 / OSA < 20% / SACA 2	7,913	4.14%	ABB	2,555	32.29%	1.34%	576	7.28%	0.30%
IV	EFA > 65 / OSA < 10% / SACA 1	4,792	2.51%	BAA	2,913	60.79%	1.53%	608	12.68%	0.32%
V	EFA > 65 / OSA < 20% / SACA 1	1,936	1.01%	BBA	1,165	60.18%	0.61%	329	17.01%	0.17%
VI	EFA > 65 / OSA < 20% / SACA 2	7,649	4.00%	BBB	2,331	30.47%	1.22%	269	3.52%	0.14%
VII	EFA > 65 / OSA < 20% / NO SACA 1-2	3,087	1.62%	BBC	1,600	51.83%	0.84%	372	12.05%	0.19%
VIII	EFA > 65 / OSA > 20% / SACA 1	4,410	2.31%	BCA	3,162	71.70%	1.66%	1,051	23.84%	0.55%
IX	EFA > 65 / OSA > 20% / SACA 2	16,846	8.82%	BCB	5,295	31.43%	2.77%	638	3.79%	0.33%
TOTAL		72,048	37.72%		38,729	53.75%	20.28%	15,760	21.87%	8.25%

- EFA with high biodiversity value² and important surface (km²) for improvement of protection status
- EFA with limited biodiversity value but relative important surface (km²) for the improvement of the protection status
- EFA with lower biodiversity value but important surface (km²) for the improvement of the protection status

Projet protection de la biodiversité (ALPARC CENTR'ALPS)

Plus de dynamique et processus sur les eaux courantes

Les activités du projet ALPARC CENTR'ALPS Protection de la biodiversité à l'heure du changement climatique (2021-2023) se sont poursuivies avec intensité. L'objectif était de dériver des mesures concrètes pour la conservation de la nature, basées sur la coopération et la coordination de la gestion des espaces protégés. Après que les espaces protégés ont choisi de se concentrer sur les petits cours d'eau, l'atelier « Biodiversité des eaux courantes dans les Alpes et moyens d'améliorer la protection des processus » s'est tenu en mars 2023 à Dornbirn (AT).

Des mesures concrètes ont été mises en œuvre dans les domaines suivants :

- Les espaces protégés ont contribué à une vue d'ensemble des mesures de gestion existantes et futures.
- Comme il s'est avéré que de nombreuses espaces protégés ont des moyens financiers et techniques assez limités pour agir, une vue d'ensemble des différents acteurs et de leurs compétences a été élaborée.
- Des mesures concrètes ont été prises dans le Parc National de Berchtesgaden (DE, éducation environnementale mobile) et dans le Naturpark Nagelfluhkette (DE/AT, espèces invasives).
- Dans le cadre d'un projet pilote avec le Parc National Suisse (CH) et le Parc Naturel de Tiroler Lech (AT), un test pratique a été réalisé sur la manière dont le soutien mutuel/collaboratif entre les espaces protégés peut fonctionner.



©Sabine Weizenegger - Coopération Parc naturel Tiroler Lech / Parc National Suisse



Le projet a été financé par le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature, de la sécurité nucléaire et de la protection des consommateurs (BMUV).

Plus d'information sur alparc.org/fr/alparc-centr-alps





ENTRETIEN

avec **Roland Baier**,
Directeur du parc national
de Berchtesgaden et
Secrétaire Général d'ALPARC
et **Christian Schwoehrer**,
Directeur du Conservatoire
d'espaces naturels d'Haute-
Savoie et Vice-Président
d'ALPARC.



Roland Baier



Christian Schwoehrer

Qu'est-ce qui te motive, en tant qu'organisation, à participer à cet échange international avec d'autres espaces protégés ?

R. Baier : J'ai toujours eu la forte conviction qu'on obtient beaucoup plus en travaillant ensemble que tout seul. L'échange avec les collègues de l'espace alpin est essentiel pour moi ainsi que pour tous les collaborateurs du parc national de Berchtesgaden, afin de se tenir au courant des nouveautés techniques, de recevoir des suggestions pour la gestion des espaces protégés ou de développer des idées pour des projets de coopération. Cela permet d'économiser beaucoup de temps et d'énergie. En outre, les contacts personnels avec des personnes passionnées pour la nature de tout l'espace alpin sont bien sûr très agréables et un grand enrichissement.

C. Schwoehrer : Le Réseau Alpin des Espaces Protégés est une structure unique qui permet l'échange d'expertises, de techniques et de méthodes entre les gestionnaires de tous les espaces protégés de l'arc alpin.

ALPARC assure pour les gestionnaires d'espaces protégés un rôle d'intermédiaire entre les institutions, et les communautés alpines à l'échelle macro-régionale et dans la mise en œuvre de la Convention alpine et nous permet de donner plus de poids à nos demandes. Nous avons également la possibilité de participer à des projets internationaux, notamment européens, pour et avec les espaces protégés comme par exemple pour nous l'implication dans ces projets des réserves naturelles nationales de Haute-Savoie.

Selon toi, quels sont les thèmes prioritaires pour l'avenir, pour lesquels la coopération internationale est essentielle ?

R. Baier : Dans le cadre de la crise urgente de la biodiversité et du climat, je considère que les espaces protégés, leur interconnexion et éventuellement leur extension sont des tâches essentielles. ALPARC a créé à cet égard une excellente base avec le projet Alpine Parks 2030. Cela correspond exactement aux objectifs de la Conférence mondiale sur la biodiversité de Montréal de décembre 2022, lors de laquelle la communauté internationale des États a conclu un nouvel accord global pour la protection de la nature. Il me semble également important de coopérer étroitement dans le domaine de la recherche et du développement de méthodes de monitoring de la biodiversité à l'échelle alpine. Là aussi, nous sommes sur la bonne voie avec des idées de projets.

C. Schwoehrer : Je pense que les principaux défis actuels et futurs sont le changement climatique et l'impact du réchauffement climatique sur la biodiversité alpine, surtout si l'on considère que le changement climatique est beaucoup plus rapide et que les Alpes sont plus fortement impactées par les changements globaux. Il est donc essentiel de poursuivre et de renforcer la prise en compte des relations et l'observation des relations climat-homme-biodiversité, par exemple par des programmes de connaissances ou de recherche spécifiques. Pour cela, on peut aussi profiter des nombreux membres d'ALPARC qui sont experts dans ces domaines et qui ont eu de longues et riches expériences.

Que propose-tu pour renforcer la coopération internationale entre les espaces protégés, afin de mieux protéger la biodiversité pour les futures générations ?

R. Baier : Le plus important pour moi est notre réseau d'espaces protégés alpins ALPARC. Je dis toujours que s'il n'existait pas déjà, il faudrait l'inventer. ALPARC est pour moi la condition de base et le fondement de la coopération internationale alpine. Sans réseaux et sans coopération, la protection de la biodiversité ne peut pas fonctionner. Nous avons donc besoin du soutien total de tous les membres et de tous les pays alpins pour ALPARC. Pour moi, il s'agit d'une véritable préparation pour l'avenir, car avec notre réseau, nous pouvons faire avancer ensemble au mieux les activités de protection de la biodiversité, comme la connexion ou le renforcement de la recherche et du monitoring. Nous avons donc de très bonnes conditions pour la protection de la biodiversité, comme la Convention alpine et ALPARC, nous devons maintenant les maintenir, les soutenir et les faire vivre ensemble de toutes nos forces.

C. Schwoehrer : D'une part, il faut renforcer les coopérations entre les espaces protégés français avec pour ambition de renforcer leurs implications à l'échelle de la Convention alpine dans les actions portées du réseau d'espaces protégés alpins-ALPARC.

D'autre part, un des enjeux et de réduire la fragmentation écologique dans les Alpes, les aires protégées sont l'épine dorsale des corridors macro écologiques. Ils doivent être soutenus dans leurs efforts au-delà de leurs frontières pour permettre des liens perméables entre les aires protégées.

Par ailleurs, il est essentiel de concentrer et d'accompagner l'impact touristique afin de préserver les espaces protégés alpins. Les projets alpins tels que l'initiative Be Part of the Mountain d'ALPARC sont très importants à cet égard.

Enfin, il est nécessaire d'avoir une stratégie commune afin de renforcer la visibilité de la biodiversité et d'y sensibiliser par exemple les jeunes ou les touristes. Pour tout cela, la coopération alpine est indispensable - ALPARC offre donc une plateforme idéale.



Développement régional et qualité de vie



Peuplées de 13 millions d'habitants et attirant chaque année de plus en plus de vacanciers, les Alpes constituent un espace naturel vivant, fragile et qui doit être protégé dans le cadre du développement de la région par l'homme. La qualité de vie dans la région alpine est liée à la santé de l'environnement et aux espaces protégés alpins. Pour garantir une qualité de vie élevée, une économie stable et des pratiques touristiques durables, la protection des zones utilisées pour des loisirs sensibles devient primordiale et il est impératif de réaliser enfin des mesures de développement régional adaptées, en coordination avec les partenaires locaux. Ceci est particulièrement vrai dans le contexte actuel du changement climatique, ainsi que de la popularité croissante des sports de plein air dans les Alpes notamment depuis la pandémie récente.

Les zones protégées sont des éléments clés qui peuvent être des partenaires pour la promotion d'un tourisme alpin conscient, durable et aussi de santé. Les parcs nationaux, régionaux et les autres espaces protégés peuvent ici être moteur de la concrétisation du concept « Une seule santé ».

En 2023, les actions d'ALPARC en faveur du développement régional durable et de la protection de l'environnement ont pris la forme d'une relance de l'initiative «Be Part of the Mountain» (BPM), la soumission du projet européen LiveAlpsNature qui a l'objectif d'améliorer la gestion des flux touristiques, ainsi que d'un rapport d'étude sur l'utilisation des énergies renouvelables dans les zones alpines protégées, comme nous le verrons dans ce chapitre.

L'étude sur les énergies renouvelables dans les espaces protégés alpins a été menée dans le cadre de l'Alliance Biodiversité-Climat des espaces protégés, en tant que contribution au Comité consultatif sur le climat alpin de la Convention alpine, afin de déterminer les conflits actuels et les progrès de l'utilisation des énergies vertes dans les Alpes. Le rapport final peut être consulté dans son ensemble sur le site web d'ALPARC.

La relance de BPM était très attendue et marque le début d'une collaboration continue entre les espaces protégés alpins pour sensibiliser aux risques et à l'impact négatif que les sports de plein air dans les Alpes (en particulier pendant l'hiver) peuvent avoir sur la flore et la faune, en ciblant des groupes d'audience tels que les membres des clubs et communautés alpins ou sportifs, les visiteurs des parcs naturels, ou les amateurs de plein air en général.



Les énergies renouvelables dans les Alpes



Le rapport est disponible via le QR code.

La production d'énergie renouvelable est l'une des questions clés de l'UE dans sa volonté de devenir plus indépendante sur le plan énergétique. Des mesures ont été prises au sein de l'UE afin d'accélérer et simplifier massivement les procédures d'approbation pour le développement des énergies renouvelables. Concrètement, cela signifie que ces types de sources d'énergie seront désormais considérés comme présentant un « Intérêt public supérieur » dans les États membres et pourraient avoir la priorité sur d'autres utilisations, telles que la protection de la nature.

Dans les Alpes, de tels développements entraînent de nombreuses incertitudes concernant de possibles conflits d'usage entre le développement d'infrastructures pour la production d'énergie renouvelable et la protection de la nature, ainsi que d'éventuels impacts sur les espaces protégés en particulier.

Afin de connaître le point de vue des espaces protégés des Alpes sur ce sujet, d'obtenir des informations sur l'état des lieux des installations d'énergies renouvelables et sur les conflits survenus lors de la réalisation des projets déjà existants, ALPARC a lancé une enquête auprès des parcs nationaux, des parcs naturels et régionaux, des réserves de la biosphère et des géoparcs. Les parcs ont également été interrogés sur les sources d'énergie qui seront développées à l'avenir, et sur la vision des gestionnaires d'espaces protégés par rapport au développement des énergies renouvelables.

Le rapport « Énergies renouvelables dans les Alpes » présente les principaux résultats de l'étude, ainsi que des recommandations d'action en matière d'aménagement du territoire proposées afin de mieux concilier l'expansion des énergies renouvelables avec la préservation de la diversité écologique.



©Guido Plassmann
Parc éolien sur le Nufenenpass en Valais (CH)

Be Part of the Mountain

La protection des espaces naturels alpins - Elargir l'initiative

Pour sensibiliser aux conséquences des activités en plein air sur les milieux naturels et valoriser les initiatives existantes, le Réseau Alpin des Espaces Protégés (ALPARC) a initié en 2018 la campagne de communication «Be Part of the Mountain» (BPM).

Les Alpes sont de plus en plus attrayantes pour les amateurs de sports d'hiver, attirant non seulement les skieurs de piste traditionnels, mais aussi les skieurs de randonnée, les free-riders et les raquetteurs dans les zones alpines protégées. Cet essor des loisirs en plein air a un impact significatif sur la faune et la flore locales et sur l'environnement alpin.

Malgré les efforts de sensibilisation, le dérangement de la faune reste un grand problème. Avec la pandémie, la croissance du tourisme, et le changement climatique, l'impératif de redynamiser cette campagne n'a jamais été aussi évident.

BPM aborde les questions environnementales liées aux sports en plein air, et continue de se développer dans la région alpine, avec de nombreux signataires de la charte qui entreprennent diverses initiatives de sensibilisation. Pour la première fois, une campagne d'été BPM est prévue pour 2024. Entre-temps, la campagne BPM hivernale de 2023 est menée pour la première fois avec notre nouvelle présence sur les réseaux sociaux, qui a été initiée pour engager un public plus larges et pour promouvoir des activités de plein air responsables, afin de protéger les écosystèmes.

ALPARC a organisé une réunion d'information en novembre avec des représentants d'organisations à travers des Alpes et des Carpates, pour présenter BPM en détail, et discuter des contributions possibles que d'autres organisations peuvent apporter pour répandre le mouvement dans leurs espaces protégés.



Groupe de travail permanent sur le développement régional



bepartofthemountain.org



Ambassadeurs

Pour renforcer cette campagne de sensibilisation, nous avons lancé en 2019 le programme des ambassadeurs BPM, en collaboration avec le parc national de la Vanoise. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en ligne pour devenir les porte-parole officiels de la campagne, facilitant ainsi une plus large diffusion de l'information.

Restez informé en nous suivant sur Instagram et Facebook

Il est possible de suivre BPM sur Instagram et d'aimer la page Facebook pour rester au courant des activités alpines, des astuces et des exemples de bonnes pratiques, ainsi que pour écouter les histoires des personnes locales et des amateurs de sport.

En collaboration avec les parcs nationaux et régionaux, nous utiliserons ces plateformes comme outils informatifs et éducatifs afin que les amateurs d'activités de plein air apprennent les bonnes pratiques et prennent conscience des risques que leurs activités peuvent avoir sur la faune et les écosystèmes alpins, avec des conseils pour éviter de telles perturbations. Ensemble, nous pouvons garantir des activités responsables qui préservent l'environnement alpin unique sans l'endommager.

Aidez-nous à diffuser les valeurs de BPM et à garantir des activités de plein air responsables qui contribuent à la préservation de l'environnement alpin unique - rejoignez « Be Part of the Mountain » et protégez cette précieuse nature sauvage.



©Michelle Geringer - Grisons (CH)



©Michelle Geringer - Naturpark Diemtigtal (CH)

8 Pays Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie, Suisse

13 Parcs nationaux

> 1000
Espaces protégés de plus de 100 ha

16,1 Millions d'habitants (2020)

190.700 km²
Superficie géographique de la Convention alpine

28,5%
de la superficie de la Convention alpine couverte par les EPA de plus de 100 ha

101 Parcs naturels/régionaux de plus de 100 ha

16 Réserves de Biosphère

10 Géoparc Mondiaux de l'UNESCO

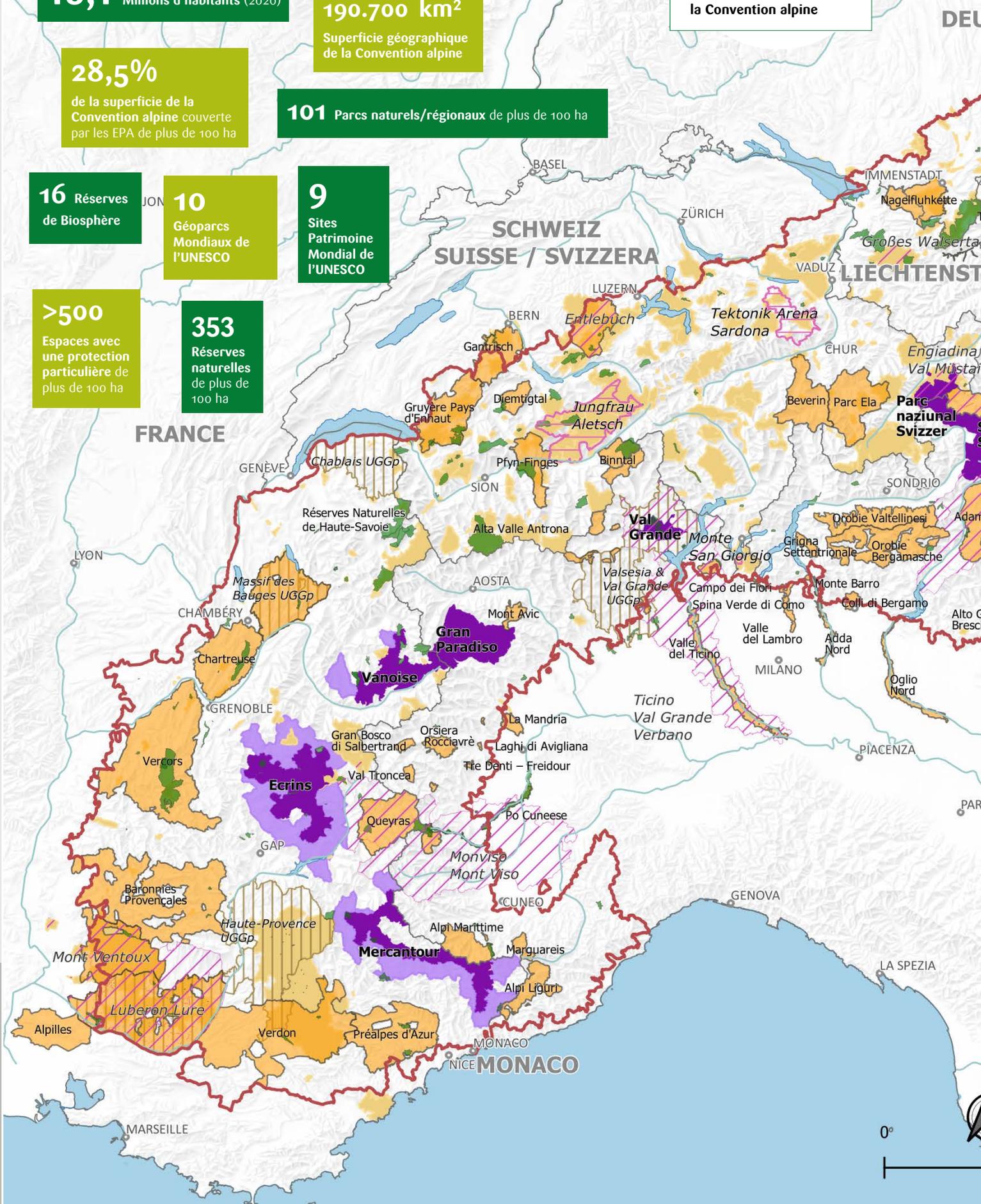
9 Sites Patrimoine Mondial de l'UNESCO

>500
Espaces avec une protection particulière de plus de 100 ha

353 Réserves naturelles de plus de 100 ha

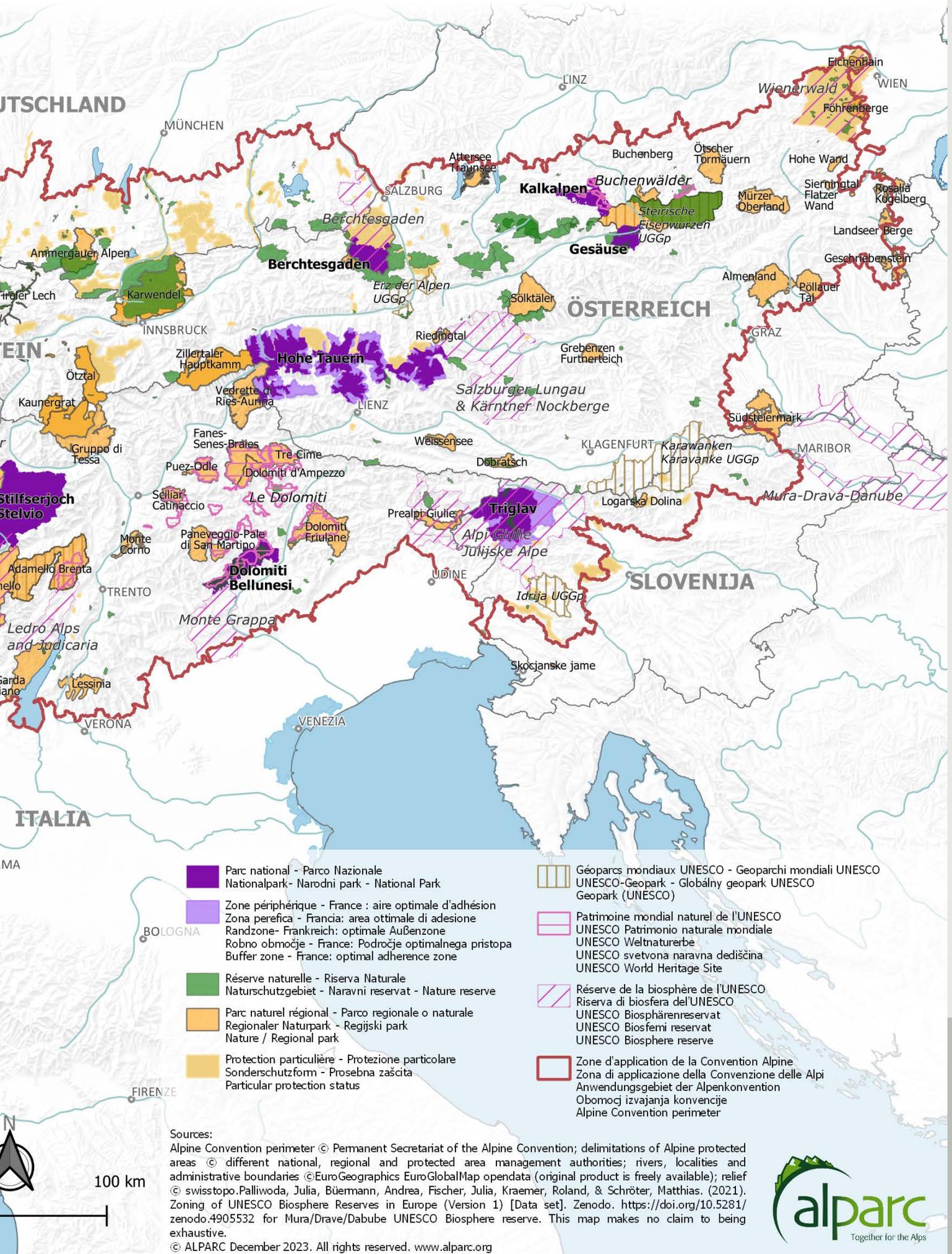


1 traité international pour le développement durable et la protection des Alpes :
la Convention alpine



Grands espaces protégés des Alpes

Grossflächige Schutzgebiete der Alpen - Grandi aree protette delle Alpi - Zavarovana območja z veliko površino v Alpah



EDUCATION



au développement durable dans les Alpes

Les Alpes ne sont pas seulement un paysage naturel à la beauté époustouflante, mais aussi un espace de vie pour de nombreuses personnes. Cependant, cette région est confrontée à de multiples défis qui placent ses habitants devant de grandes tâches. Le changement climatique menace l'environnement alpin et affecte la vie des populations locales. La perte de biodiversité met en danger la flore et la faune uniques. Ces défis exigent des approches innovantes, notamment dans le domaine de l'éducation. C'est pourquoi une attention particulière est accordée à la transmission aux jeunes générations d'une conscience et d'une connaissance du patrimoine naturel et culturel des Alpes.

Des approches éducatives innovantes sont développées en collaboration avec les espaces protégés, car ces espaces, en plus d'être des refuges pour la nature, sont aussi d'excellents lieux pour promouvoir l'éducation à l'environnement. En été 2023, un workshop a donc été organisé dans le Parc National des Hohe Tauern Tyrol afin d'analyser les défis alpins et d'en déduire des stratégies éducatives. Grâce à des programmes axés sur l'expérience, les enfants et les jeunes peuvent développer une compréhension plus profonde des écosystèmes alpins. La transmission de connaissances écologiques est associée à la promotion d'une conscience environnementale et d'une gestion durable. Ce n'est que si les jeunes comprennent l'importance de leur environnement qu'ils seront motivés à s'engager pour sa protection et sa préservation.

Le projet « Les jeunes au sommet » (Youth at the Top), dont la dixième édition aura lieu à l'été 2024, est un exemple de succès pour atteindre ces objectifs. Il combine non seulement l'éducation à l'environnement et les activités de plein air, mais crée également un lien fort entre les jeunes et leur région alpine. Lors d'une réunion virtuelle, le groupe de travail d'éducation d'ALPARC a eu l'occasion d'établir un échange concernant les actions développés au cours de l'année sur l'axe d'éducation à l'environnement et aussi à propos de la préparation de 10ème édition des « Jeunes au sommet ». En outre, d'autres concepts éducatifs devront être développés à l'avenir afin d'atteindre et d'inclure d'autres groupes d'âge dans les actions d'éducation à l'environnement.



Les Jeunes au Sommet 2023



Plus d'information sur : youth-at-the-top.org



Dans un monde où la préservation de la nature dans le contexte du changement climatique et le lien entre nos jeunes générations et le patrimoine naturel et culturel des Alpes deviennent de plus en plus vitaux, l'initiative des « Jeunes au sommet » continue ses efforts pour reconnecter les jeunes avec leur environnement alpin. Ce projet international progresse depuis neuf ans, encourageant la conscience collective et une appréciation des régions montagneuses des Alpes et des Carpates.

L'initiative transcende non seulement les frontières linguistiques et nationales, mais sert également de plateforme fondamentale pour sensibiliser à la conservation et à la protection de la nature.

« Forest - the Almighty! »

Pour l'édition 2023 de Jeunes au sommet, le thème commun était 'Forest - the Almighty!' (La forêt - un talent exceptionnel). Ce thème a rassemblé diverses organisations, associations de jeunes et professionnels dans des espaces protégés à travers les Alpes et les Carpates pour organiser une expérience éducative centrée sur l'importance de la protection des forêts alpines. L'objectif était de faire comprendre aux jeunes l'importance, les fonctions et les avantages que les forêts offrent à la fois à la société et à la nature, et de leur faire apprécier les ressources naturelles.

Avec plus de 40 % de la zone alpine couverte par des forêts, ces merveilles naturelles nous fournissent des ressources essentielles telles que le bois, l'air pur et l'eau douce. Elles servent de sources de nourriture, de plantes médicinales et sont des puits de carbone essentiels. En outre, les forêts agissent comme des barrières protectrices contre les risques naturels tels que les chutes de pierres et les avalanches, tout en offrant des habitats diversifiés à la faune et à la flore et en constituant un élément important de la biodiversité dans les Alpes. Il se trouve que ces forêts constituent également un terrain pour les activités humaines, mais il est essentiel de sensibiliser aux meilleures pratiques afin d'éviter l'impact négatif de l'homme sur ces zones. Tous ces aspects ont été explorés avec enthousiasme par les enfants participants.



Concours vidéo « Jeunes au Sommet 2023 »

Dans le cadre du développement du programme « Jeunes au sommet » pour 2023, un concours vidéo a été lancé pour la première fois. Les jeunes participants ont été encouragés à faire preuve de créativité et à immortaliser leurs expériences et impressions au cours de leurs excursions en montagne par le biais d'enregistrements vidéo. Ces vidéos ont été rassemblées par un jury qui a sélectionné quelques-unes de nos vidéos préférées. Toutes les vidéos devaient s'aligner sur le thème de cette année : 'Forest - the Almighty!'.

Le concours vidéo a connu un grand succès, avec la participation d'une trentaine de groupes dans huit pays différents. Les clips présentaient les diverses activités et aventures auxquelles les enfants ont participé, tout en apprenant la signification des forêts alpines et l'importance de la sauvegarde de nos forêts.

Pour cette neuvième édition de Jeunes au sommet, les gagnants du concours vidéo représentaient le **Naturpark Nagelfluhkette, en Allemagne**. Leur vidéo illustre les valeurs fondamentales de l'initiative et s'inscrit pleinement dans le thème de la forêt, les enfants ayant documenté leurs activités et expériences amusantes à la découverte des merveilles des forêts alpines.

Nous tenons également à féliciter les finalistes :

- **Parco Naturale Mont Avic**, dont la vidéo présentait les points de vue perspicaces de jeunes participants enthousiastes.
- Le parc **Logarska Dolina Krajinski**, qui a présenté des activités d'atelier intrigantes.
- Le parc paysager de **Horná Orava Landscape**, avec ses adorables images de certains de nos plus jeunes participants.
- Le parc national de **Piatra Craiului**, qui nous a impressionnés avec de superbes images de ses aventures filmées par un drone.



Les Jeunes au Sommet (suite)

Nos soutiens financiers

Le succès de Jeunes au sommet n'aurait pas été possible sans le soutien financier du **Ministère allemand de l'Environnement** et avec une participation de la **Principauté de Monaco**. Ces contributions ont permis aux jeunes participants, d'explorer, de partager et de créer des expériences mémorables dans les montagnes.

'Forest - the Almighty!' a été le thème inspirant de l'édition de cette année de Jeunes au sommet. Il a non seulement favorisé une meilleure compréhension du rôle vital que jouent les forêts dans nos vies, mais a également ravivé le lien entre les jeunes et leur environnement naturel. La force de cette initiative collective réside dans sa capacité à combler les lacunes, à transcender les frontières et à nourrir un sentiment de responsabilité à l'égard de l'environnement montagneux que nous partageons. En attendant l'édition 2024, nous restons attachés à la mission de cette initiative et à son approche symbolique et imaginative pour reconnecter les jeunes esprits à la majesté des Alpes.



Echanges du groupe de travail permanent sur l'éducation à l'environnement

La première réunion du groupe de travail permanent d'ALPARC sur l'éducation à l'environnement dans les Alpes s'est tenue le 19 et le 20 juin à Matrei au Parc National des Hohe Tauern. Au cœur des échanges, il y a eu de nouvelles idées et tendances qui permettent de mettre des outils numériques au service de l'éducation à l'environnement. Le Parc National de Berchtesgaden, par exemple, a partagé son expérience avec son « sac à dos éducatif » et d'autres actions développées, afin d'informer les visiteurs à propos du Parc.

Au cours de la réunion, la préparation de la prochaine édition de « Youth at the Top » ainsi que d'autres actions ont été discutées ; la sensibilisation à la protection de l'environnement, la biodiversité, et au développement durable reste un sujet clé pour les espaces protégés. Il est donc essentiel d'établir une position commune, en soulignant que la sauvegarde de la biodiversité est non seulement cruciale pour l'équilibre écologique, mais aussi pour le bien-être et les moyens de subsistance de l'humanité dans son ensemble.



Nationalpark
Hohe Tauern

Umbaltal

Services aux membres

La 27^{ème} édition tant attendue

alparc.org/danilore

Après deux ans sans activité due à la pandémie, le Mémorial Danilo Re a pu être organisé de nouveau avec enthousiasme. Cette fois-ci, l'événement a eu lieu à Cogne dans le Parc national du Gran Paradiso (Italie). L'événement qui s'y était déjà déroulé en 2003, est revenu cette fois pour le centenaire du Parc national du Gran Paradiso. Du 19 au 22 janvier 2023, les gardes et le personnel des espaces protégés alpins se sont rencontrés pour un échange d'informations techniques dans le cadre du séminaire thématique, ainsi que pour participer aux disciplines sportives et aux festivités ensemble.

Cette année, l'événement a été de nouveau marqué par la mise en valeur de l'esprit réseau, ce qui a permis aux participants d'échanger des informations et de communiquer à propos des initiatives des espaces protégés dans l'ensemble des Alpes. En plus de l'Assemblée Générale d'ALPARC, le séminaire des gardes des parcs a permis de donner un aperçu de différentes expériences et défis posés par le changement climatique et la croissance du tourisme sportif dans les Alpes et des solutions proposés par les espaces protégés.



©Nicoletta Fedrighini - PNGP
Parco Nazionale Gran Paradiso (I)

Les compétitions sportives ont rassemblé 48 équipes qui se sont affrontées dans quatre disciplines : le slalom géant, le ski de fond, le ski de randonnée et le tir à la carabine à air comprimé pour remporter le trophée Danilo Re tant convoité.



L'événement a été complété par les festivités de la cérémonie d'ouverture ainsi que de la remise des prix et de la soirée de gala, au cours de laquelle l'amitié alpine a été célébrée dans une atmosphère sereine, avec de la musique et des spécialités culinaires.

La 28^e édition du Mémorial Danilo Re aura lieu dans le parc national Kalkalpen, en Autriche.



©Enzo Massa Micon - PNGP
Parco Nazionale Gran Paradiso (I)

Communication (Externe)

ALPARC en tant que réseau d'espaces protégés, a toujours mis la priorité sur la communication. Notre fonction principale est de renforcer l'unité et de promouvoir les moyens de communication et le partage des connaissances entre les espaces protégés alpins, afin de rendre les efforts de protection et de conservation plus faciles et plus efficaces pour les générations à venir.

Newsletter externe

Comme d'habitude, ALPARC envoie une newsletter à tous ses membres et abonnés trois fois par an. Une nouvelle rubrique a été introduite dans notre dernière publication, dans laquelle certains de nos membres sont présentés et offrent des conseils à d'autres membres des Espaces Protégés Alpins. Encore, cela permet d'unifier les membres, qui se sentiraient ensuite solidaires dans notre objectif de préserver la beauté et la richesse naturelle des Alpes. Récemment, les trois parcs présentés étaient le Parc national de la Vanoise, l'un de nos voisins et membres les plus anciens, le Parc Ela et le Parc naturel Tiroloer Lech, notre partenaire le plus récent. Grâce à ces newsletters, les lecteurs peuvent désormais entrer plus

facilement en contact avec différents organismes dans les Alpes, et découvrir leurs efforts individuels en faveur de la conservation de l'environnement dans leur périmètre.

Renforcer la présence en ligne

La présence en ligne et la technologie devenant de plus en plus importantes, nous avons renforcé les actions sur nos réseaux sociaux, ainsi notre site web continue de s'améliorer et d'évoluer au fil du temps. Il est disponible dans toutes les langues alpines, ainsi qu'en anglais. Nous avons également des sites dédiés aux initiatives individuelles, tels que Youth at the Top (Les jeunes au sommet), Danilo Re, et Be Part of the Mountain. Pour transmettre le projet Alpine Parks 2030 un clip vidéo dans les quatre langues alpines et en anglais a été réalisé.

Le site web d'ALPARC, en particulier, offre constamment des informations sur les événements et les actions à venir, des rapports et d'autres ressources numériques avec les principaux résultats des projets menés par ALPARC et les différents acteurs du réseau alpin.

[Le clip vidéo](#)
"Alpine Parks 2030" est
disponible via le QR code.



ALPARC - Service aux membres

ALPARC a reçu aussi en 2023 de nombreuses requêtes concernant à la fois la mise à disposition d'informations diverses concernant des espaces protégés, d'éventuels partenariats pour la coopération au sein de projets bilatéraux, internationaux ou européens, la confection de cartes thématiques sur les espaces protégés ou encore des renseignements sur les systèmes de protection spatiale dans les régions et pays alpins.

ALPARC a été sollicité par le Parc Naturel de l'Ötztal (A) pour une brève enquête concernant les surfaces de glaciers restantes et le retrait glacier sur les espaces protégés alpins au cours des dernières décennies, cette information a été consolidée par l'équipe d'ALPARC et diffusé à ses membres. Les résultats sont disponibles sur le site web d'ALPARC.

L'enquête d'ALPARC sur les glaciers met en évidence la faiblesse des données disponibles dans les Alpes. Les données sur les glaciers sont également souvent insuffisantes dans les pays alpins et varient d'un pays à l'autre, ce qui rend la comparaison difficile et illustre l'importance du travail en réseau.

ALPARC a pu aussi diffuser des informations sur les événements de partenaires par ses différents canaux de communication ou a activement contribué à la recherche d'informations pour la Convention alpine et la stratégies macro-régionale (groupes de travail) sur demande.

Notre service de cartographie a par ailleurs permis la réalisation de cartes et de statistiques sur les espaces protégés ou des thématiques associées.

Comme chaque année, un atelier a été organisé pour les trois groupes de travail permanents, dont le dernier, en décembre, était un atelier en ligne du groupe de travail Biodiversité et Connectivité écologique.

Un rapport sur les énergies renouvelables dans les territoires des espaces protégés a été réalisé et mis à disposition (voir article correspondant). C'était une demande de plusieurs de nos membres contribuant aussi aux travaux de la Convention alpine (groupe d'échange sur les énergies dans les Alpes).

ALPARC a représenté des espaces protégés au sein des instances de la Convention alpine lors de deux Comités Permanents et des réunions des groupes d'action de l'EUSALP. ALPARC est par ailleurs en contact permanent avec le Secrétariat Permanent de la Convention alpine par rapport aux thématiques concernant les missions et objectifs des espaces protégés et notamment sur le thème de la protection de la biodiversité.



Groupes de travail permanent sur la biodiversité et la connectivité écologique

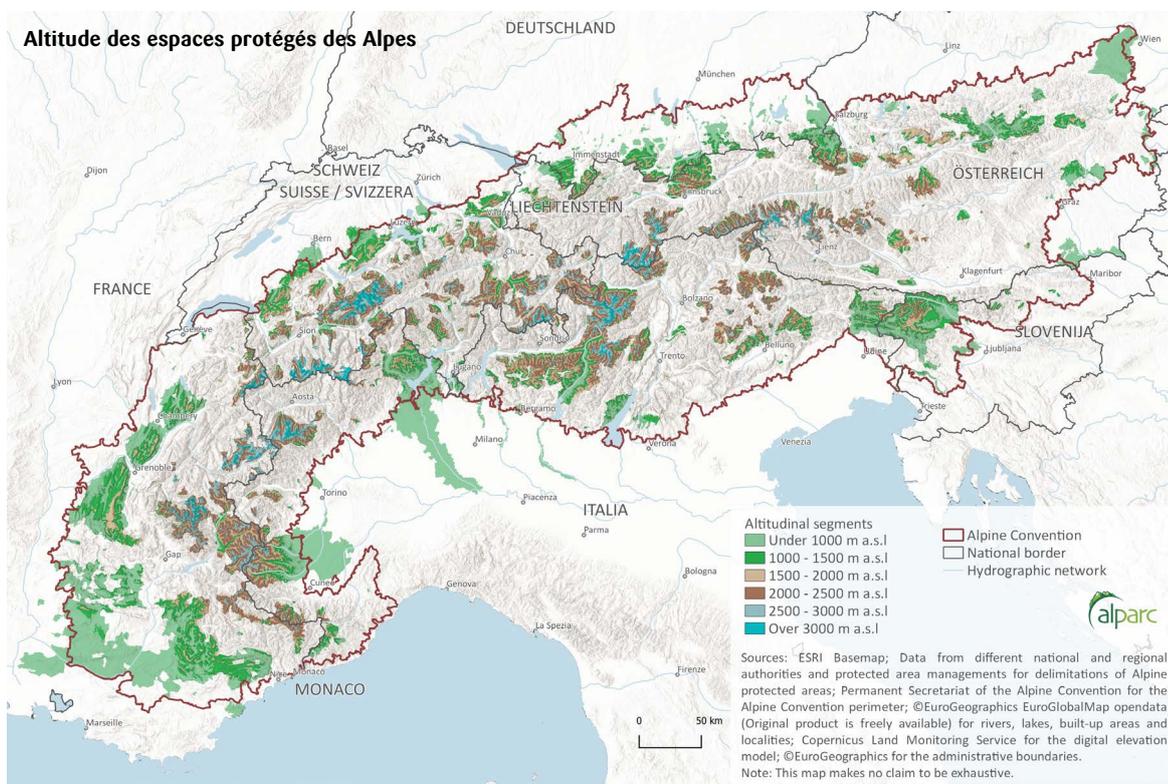
Cartographie et Espaces Protégés Alpins

La cartographie et les bases de données constituent des outils essentiels de communication et de sensibilisation, le traitement de cette information permet d'aborder différents aspects des territoires. ALPARC a travaillé pendant plus de 25 ans sur différents sujets concernant les espaces protégés et la cartographie a servi comme moyen pour transmettre des messages concernant la protection de la nature, la transformation du territoire, l'état de la connectivité écologique, la biodiversité, entre autres sujets clés qui permettent d'avoir un aperçu des évolutions dans le territoire alpin.

Le Système d'Information Géographique d'ALPARC comporte des données des Espaces Protégés Alpins, cette information est souvent intégrée et mise en valeur sur les projets portés

par ALPARC sous forme de cartes, des statistiques et d'autres éléments utiles pour la prise de décision. La mise à jour et recherche des nouvelles sources de données font partie de l'activité courante d'ALPARC car ce travail, permet de vérifier la pertinence des sujets, analyses et initiatives et stratégies concernant le territoire alpin, ainsi que ses dynamiques et ses défis.

Le travail de cartographie réalisé au cours de cette année, a permis d'alimenter les analyses élaborées dans le cadre des projets tels qu'Alpine Parks 2030 et PlanToConnect, ce travail comprend également la mise à jour en continu de notre carte des espaces protégés alpins, l'un de nos éléments essentiels d'analyse et suivi de la protection de la nature dans les Alpes.



Vie de l'organisation

Les conseils d'administration en 2023

Le conseil d'administration d'ALPARC s'est réuni à deux reprises en 2023 - la première fois au mois de mai à la Principauté du Liechtenstein et en novembre 2023 dans le Parc de Rosengarten/Schlern (Dolomites, Italie). Les deux réunions étaient essentiellement orientées vers la réalisation concrète du programme de travail d'ALPARC 2023-2025 et de la coopération avec la Convention alpine et EUSALP.

Pour les deux rencontres des formes de coopération pour renforcer la protection et une gestion efficace de la biodiversité ont été traitées. La question a été considérée aussi dans le contexte de l'étude Alpine Parks 2030, terminé à l'été 2023. Cette étude a relevé notamment un manque en termes de données de la biodiversité comparables et produites par les différents systèmes de monitoring des parcs alpins.

Plus d'échange basé sur une méthode de comparabilité des résultats qui se base sur les systèmes de monitoring existant a été défini comme un objectif principal. Le projet Espace Alpin « AlpsLife » soumis en octobre 2023 poursuit cet objectif (chef de file : EURAC, Italie). ALPARC y participe avec de nombreux espaces protégés et notamment des parcs nationaux alpins.

Le conseil d'administration d'ALPARC a traité également l'importante et urgente thématique de la gestion des flux de visiteurs dans les zones écologiquement sensibles des espaces protégés alpins. Dans ce contexte un autre projet Espace Alpin a été proposé : « LiveAlpsNature » (chef de file : ALPARC) ayant comme objectif de gérer les flux par des offres adaptées et une coopération étroite avec les plateformes digitales pour les activités de sports de pleine nature. Le projet se base sur le concept « Une seule santé » - pour la nature et l'homme.



©Guido Plassmann
ALPARC, Conseil d'Administration,
Parcs naturels Sud-Tyrol (I)

Les membres du conseil d'administration d'ALPARC se sont exprimés également pour plus de coopération au niveau d'une communication et sensibilisation commune de la population, des visiteurs et des acteurs locaux dans et autour des espaces protégés pour transporter des messages et objectifs de leurs missions communes et des objectifs de la Convention alpine et de l'EUSALP. Un programme spécifique pour y répondre sera développé dans les prochains mois par ALPARC.



©Guido Plassmann
ALPARC, Conseil d'Administration,
Parcs naturels Sud-Tyrol (I)



©Guido Plassmann
ALPARC, Conseil d'Administration,
Parcs naturels Sud-Tyrol (I)

ALPARC CENTR'ALPS

Le travail de projet au premier plan

ALPARC CENTR'ALPS est la plateforme régionale d'ALPARC pour la partie germanophone de l'espace alpin. Ce réseau régional poursuit les mêmes objectifs qu'ALPARC. La structure décentralisée permet cependant d'adapter davantage les activités aux besoins des espaces protégés et d'intégrer également les petites structures. Le fonctionnement du point de contact d'ALPARC CENTR'ALPS à Immenstadt (DE) a également été fortement soutenu par le parc naturel de la Nagelfluhkette en 2023.

Dans le cadre du projet « Protection de la biodiversité en temps de changement climatique » (voir aussi p. 7 de ce rapport), ALPARC CENTR'ALPS a organisé un atelier sur les cours d'eau chez son membre inatura - Erlebnis Naturschau Dornbirn (AT). En collaboration avec les gestionnaires régionaux pour les zones protégées européennes du Vorarlberg (AT), une excursion a eu lieu dans la zone protégée européenne de Laiblach, située à la frontière entre l'Allemagne et l'Autriche. La question centrale abordé lors de l'atelier était la suivante : où est-ce que les processus naturels peuvent-ils se dérouler sans être perturbés, où sont-ils les limites, même dans les espaces protégés, et comment ces espaces peuvent-ils contribuer à une plus grande dynamique des processus ?

Lors de l'Assemblée Générale d'ALPARC CENTR'ALPS, des élections ont eu lieu. Le comité directeur se compose donc comme suit : 1er président : Dr Peter Oggier, 2e président : Dr Roland Baier, trésorier : Rolf Eberhardt, secrétaire : Josef Forstinger. En outre, l'orientation future du travail du réseau régional a été discutée.

Les thèmes traités par ALPARC et ALPARC CENTR'ALPS se superposent naturellement beaucoup. ALPARC CENTR'ALPS peut traiter une sélection de thèmes à l'échelle régionale, en s'appuyant sur les longues années d'expérience et de travaux préliminaires d'ALPARC. Parallèlement, des idées peuvent être développées au niveau régional, puis communiquées par ALPARC à l'ensemble de l'espace alpin et, éventuellement, reprises à une échelle plus large.

Les activités doivent soutenir une approche commune des espaces protégés et servir ainsi la protection efficace de la biodiversité ainsi que la connectivité écologique. Les thèmes importants sont le monitoring (ou l'utilisation des résultats du monitoring) ou le tourisme dans les espaces protégés, ainsi que la question de savoir comment les espaces protégés gèrent l'adaptation au changement climatique, comment le réseau peut contribuer aux objectifs du Cadre mondial Kunming-Montréal pour la biodiversité (2022) et comment les solutions basées sur la nature peuvent être plus largement adoptées. Différents projets ont été développés à différents niveaux d'échelle afin de trouver des financements. Les activités ont permis d'établir de nouveaux contacts, notamment avec des représentants des zones protégées européennes et des autorités, avec les services de gestion des programmes de financement et avec les acteurs régionaux.



©Sabine Weizenegger
Workshop ALPARC CENTR'ALPS, Dornbirn (A)

Contact

ALPARC CENTR'ALPS
Centre du parc naturel
Nagelfluhkette

Dr. Sabine Weizenegger
(Coordination du réseau)

Seestraße 10
87509 Immenstadt i.Allgäu
DEUTSCHLAND

E-Mail : centralps@alparc.org

Tel. : +49 17 16 23 25 62



©Sabine Weizenegger
Excursion Laiblach (A/D frontière)

Nouveau membre : Naturpark Tiroler Lech



détruit les paysages de rivières sauvages. Voici donc pourquoi les habitats typiques du paysage fluvial sauvage de la Lech qui comptent parmi les types de paysages les plus menacés d'Europe centrale, ont été désignés depuis 2000 comme l'un des sites Natura2000.

Le parc s'est fixé pour objectif de préserver les habitats du paysage de rivières sauvages, de les faire vivre, et de comprendre ses interactions. Des mesures urgentes de protection de la nature sont donc mises en œuvre, un grand nombre d'offres d'éducation à l'environnement sont organisées chaque année, et des objectifs à long terme sont fixés sur la base d'un plan de gestion récemment élaboré.

Le parc naturel du Tiroler Lech avec sa rivière sauvage alpine est devenu membre du réseau ALPARC afin de se considérer encore plus comme une partie des Alpes et de penser et d'agir au-delà de ses propres espaces protégés. L'objectif de leur participation est de continuer à mettre réseau les espaces protégés, de développer considérablement le réseau de biotopes et de participer à la définition de la valeur et de l'attitude envers les espaces naturels alpins.

La coopération, les partenariats et l'entraide constituent la base de la conservation et de la promotion à long terme des espaces sauvages comme le parc naturel du Tiroler Lech.

Le parc naturel du Tiroler Lech est situé dans les Alpes calcaires du nord : les Alpes de Lechtal au sud-est, et les Alpes d'Allgäu au nord-ouest. Avec une superficie de plus de 41 km² et d'une longueur de 65 km, l'espace protégé comprend essentiellement la rivière sauvage du Lech avec ses zones inondables et ses forêts alluviales adjacentes, ainsi que les principaux affluents et des forêts de montagne. Le parc naturel Tiroler Lech est le plus grand espace protégé dans la vallée du Tyrol, dont l'espace est principalement caractérisé par l'écosystème sauvage de la Lech.

De telles rivières non aménagées sont devenues rares - les aménagements fluviaux, les régulations et la construction de centrales électriques ont contraint presque toutes les rivières d'Europe centrale à s'écouler dans un lit artificiel, et ont

Budget et bilan 2023, perspectives 2024

L'année 2023 a été caractérisée par un déroulement presque normal des activités et des rencontres dans les différents pays alpins, les projets européens ont pu être avancés et des nouvelles impulsions ont été données à des projets stratégiques tel que « Be Part of the Mountain » et plusieurs actions autour de la conservation de la biodiversité. Mais surtout cette année 2023 a vu l'achèvement du projet Alpine Parks 2030 qui constitue une base solide pour des projets et actions à venir au sein du Réseau des Espaces Protégés Alpine (ALPARC).

Les financements du programme d'ALPARC assurés notamment par la France (Ministère Ecologie et Solidaire, ANCT), Monaco et la Suisse ont permis de continuer la coordination et l'animation générale du réseau ainsi que la réalisation de plusieurs activités du programme officiel d'ALPARC présentées dans ce rapport.

L'Allemagne a assuré un le support financier pour l'action « Les jeunes au sommet » (« Youth at the top ») et a apporté également une aide importante pour le projet Espace Alpin « PlanToConnect ».

La Principauté de Monaco a également soutenu l'action d'ALPARC et a renouvelé sa convention triennale avec ALPARC.

Cette situation globale (absence d'un financement régional en France, contributions toujours absentes de plusieurs pays alpins) a conduit à nouveau à un déficit pour cette année 2023 qui reste toutefois modéré par une politique de recrutement prudente.

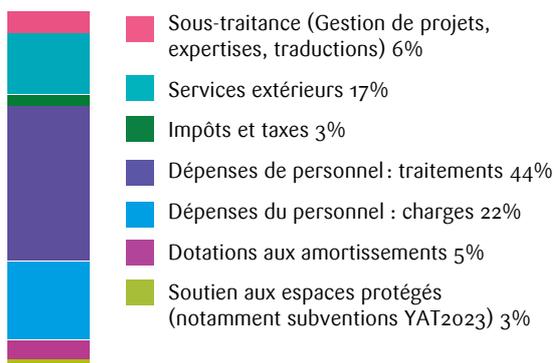
Les perspectives 2024 semblent meilleures. Plusieurs pays alpins (Autriche, Slovénie notamment) ont confirmé leur volonté de contribuer aux activités internationales des espaces protégés alpins à côté des partenaires institutionnel traditionnels d'ALPARC.

La diversification des recettes et une répartition plus égalitaire de soutien à ALPARC entre les différents pays de la Convention alpine restera toutefois importante tout comme l'acquisition de projets européens.

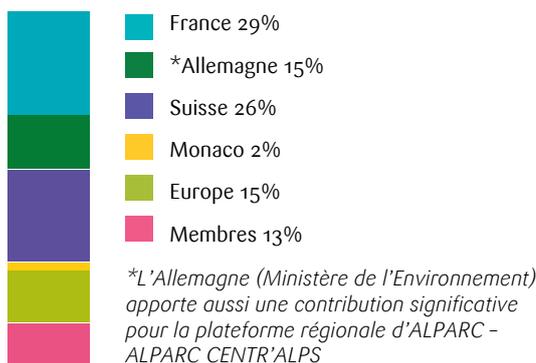
L'Assemblée Générale ALPARC 2023 était menée conformément au règlement et à nouveau en présentiel (Parc national du Grand Paradis, Cogne, I). Les membres d'ALPARC ont approuvé les différents rapports financiers et d'action auparavant contrôlés par les instances officielles conformes à la loi française (Commissaire aux Comptes).

Le budget 2023 se termine à nouveau sur un résultat négatif même si très modéré.

Dépenses 2023



Recettes 2023



Organisation du réseau - Membres

France (11)

- Parc national de la Vanoise
- Parc national du Mercantour
- Parc national des Ecrins
- Parc naturel régional de Chartreuse
- Parc naturel régional du Massif des Bauges
- Parc naturel régional des Baronnies provençales
- Parc naturel régional du Vercors
- Parc naturel régional Préalpes d'Azur

Asters - Conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie:

- 1 Sixt-Passy
- 2 Passy
- 3 Contamines-Montjoie
- 4 Massif des Aiguilles Rouges
- 5 Delta de la Dranse
- 6 Bout du Lac d'Annecy
- 7 Roc de Chère
- 8 Carlaveyron
- 9 Vallon de Bérard

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Parc naturel régional du Queyras

Slovénie (3)

Triglavski narodni park

Park Škocjanske jame

Krajski Park Logarska dolina

Liechtenstein (1)

Amt für Umwelt

Italie (13)

- Parco nazionale Gran Paradiso
- Parco nazionale dello Stelvio

Ente di gestione Aree protette delle Alpi Marittime

- 1 Parco naturale Alpi Marittime
- 2 Parco naturale del Marguareis

Parco naturale Dolomiti Friulane

Parco naturale Orobie Valtellinesi

Parco naturale Prealpi Giulie

Parco naturale Adamello Brenta

Parco naturale Mont Avic

Parco dell'Adamello

Ente di Gestione delle Aree Protette dell'Ossola:

- 3 Parco naturale Veglia e Devero
- 4 Parco naturale Alta Valle Antrona

Provincia Autonoma di Bolzano - Alto Adige / Autonome Provinz Bozen - Südtirol:

- 5 Naturpark Puez-Geisler / Parco naturale Puez-Odle
- 6 Naturpark Rieserferner-Ahrn / Parco naturale Vedrette di Ries-Aurina
- 7 Naturpark Fanes-Sennes-Prags / Parco naturale Fand-Senes-Braies
- 8 Naturpark Trudner Horn / Parco naturale Monte Corno
- 9 Naturpark Texelgruppe / Parco naturale Gruppo di Tessa
- 10 Naturpark Drei Zinnen / Parco naturale Tre Cime
- 11 Naturpark Schlern-Rosengarten / Parco naturale Sciliar-Catinaccio

Regione Friuli Venezia Giulia

Federparchi

Allemagne (2)

Nationalpark Berchtesgaden

Naturpark Nagelflühkette

Autriche (12)

Nationalpark Hohe Tauern

Nationalpark Gesäuse

Nationalpark Kalkalpen

Biosphärenpark Nockberge

Biosphärenpark Großes Walsertal

Natur- und Geopark Steirische Eisenwurzen

Naturpark Ötztal

Naturpark Karwendel

Verband der Naturparke Österreichs (Association of Austrian nature parks)

Naturpark Mürzer Oberland

Naturpark Weißbach

Naturpark Tiroler Lech

(nouveau membre)

Suisse (10)

Parc national Suisse

Parc naturel / Naturpark Ela

Parc naturel / Naturpark Pfyn-Finges

UNESCO Biosphère Entlebuch

Biosphère Val Müstair

Landschaftspark Binntal

Réseau des parcs suisses / Netzwerk

Schweizer Pärke / Rete dei parchi svizzeri

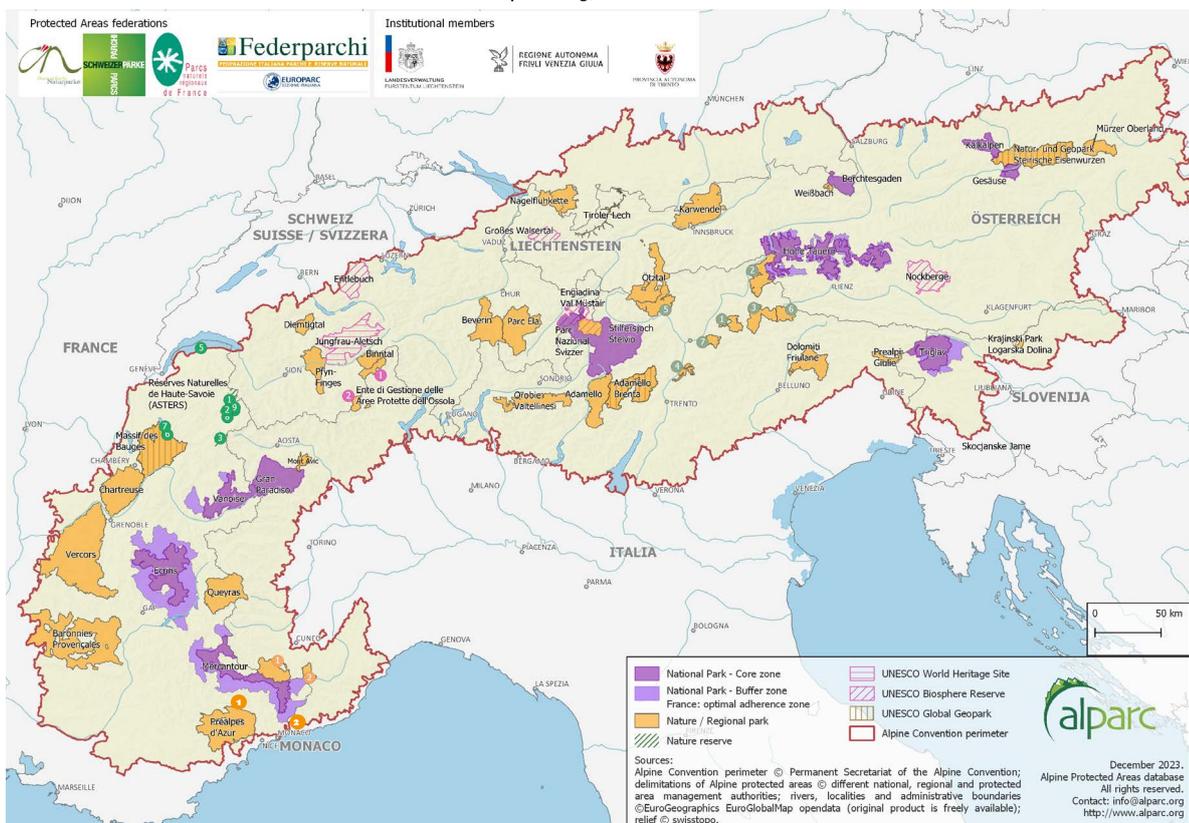
Naturpark Beverin

Naturpark Diemtigtal

UNESCO-Welterbe

Swiss Alps Jungfrau-Aletsch

Consultez la liste des membres d'ALPARC sur www.alparc.org/members



Conseil d'administration

BUREAU



Président
Peter Oggier
Directeur du Parc naturel Pfyn-Finges



Vice-Président
Andrea Beltrame
Parc naturel Prealpi Giulie



Vice-Président
Christian Schwoehrer
Directeur d'ASTERS, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie



Secrétaire Général
Roland Baier
Directeur du Parc national de Berchtesgaden



Trésorière
Barbara Pucker
Directrice du Parc national des Hohe Tauern/Kärnten



Franz Handler
Directeur de la Fédération des parcs naturels autrichiens jusqu'en août 2023



Julia Friedlmayer
Directrice de la Fédération des parcs naturels autrichiens depuis août 2023



Volkhard Maier
Directeur du Parc national Kalkalpen jusqu'en janvier 2023



Josef Forstinger
Directeur du Parc national Kalkalpen depuis janvier 2023



Pierre Commenville
Directeur du Parc national des Ecrins jusqu'en décembre 2022



Ludovic Schultz
Directeur du Parc national des Ecrins depuis décembre 2022



Olivier Putot
Directeur du Parc naturel régional du Vercors



Samuel Cado
Directeur adjoint du Parc national de la Vanoise



Claudio La Ragione
Directeur du Parc régional Orobie Valtellinesi jusqu'en août 2023



Massimo Merati
Directeur du Parc régional Orobie Valtellinesi depuis août 2023



Astrid Wiedenhofer
Coordinatrice des Parcs naturels du Sud-Tyrol



Daniele Stelin
Directeur du Parc Naturel du Mont Avic



Astrid Claudel-Rusin
Direction Environnement Principauté de Monaco



Dominique Weissen Abgottspon
Directrice Réseau des Parcs Suisses



Ruedi Haller
Directeur du Parc National Suisse



Tit Potočnik
Directeur du Parc National Triglav



Catherine Frick
Office de l'environnement Principauté du Liechtenstein

Organisation du réseau

L'équipe ALPARC



Guido Plassmann
Directeur



Michelle Geringer
Cheffe de projet



Oriana Coronado
Assistante de projets & Cartographe



Sabine Weizenegger
Coordinatrice du réseau ALPARC CENTR'ALPS



Marie Moloney
Stagiaire



Laura Perl
Stagiaire




**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
**FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE**
Massif des Alpes

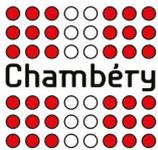

Bundesministerium
für Umwelt, Naturschutz, nukleare Sicherheit
und Verbraucherschutz


Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV


FÜRSTENTUM LIECHTENSTEIN


Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO


Chambéry

Interreg
Alpine Space

EUROPEAN REGIONAL DEVELOPMENT FUND

rapport d'activité 2023

Directeur de la publication: Guido Plassmann

Rédaction & Coordination: Equipe ALPARC

Mise en page: www.graphi.media

Illustrations: Photothèque ALPARC

Couverture: ©Mario Posch @alpenlicht

ISBN 979-10-94590-61-4

ALPARC Réseau Alpin des Espaces Protégés

Maison des parcs et de la montagne
256, rue de la République
F-73000 CHAMBERY

Tel. +33 . (0)4 79 26 55 00

Fax. +33 . (0)4 79 26 55 01

info@alparc.org

www.alparc.org




alparc
Ensemble pour les Alpes